



Compte rendu du Conseil d'Ecole du 6 Novembre 2020

Membres présents :

L'équipe enseignante : Mesdames Bègue, Blanco, Piot, Lépicier.
Les membres élus du conseil municipal: Mmes Cronier et Bourachot, conseillères municipales.
Les représentants des parents d'élèves élus (APEBS): Madame Hardy, Messieurs Balochard et Idasiak.

Membres absents ou excusés :

Madame Pecqueux, Inspectrice de la Circonscription de Clermont.
Monsieur Dupuis, Maire de la commune.
Monsieur Longuet, DDEN.
Madame Brochot, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires.
Mme Peltier, adjointe au Maire en charge des finances.
Monsieur Roger, adjoint au Maire en charge des travaux.
Mesdames Huguenin, Magnier, Monsieur Briot, conseillers municipaux.
Les membres de l'APEBS: Mesdames De Faria morgado, Defecques, Favaret, Montazeaud, Savoldelli.

Hommage à Monsieur Samuel Paty :

Les drapeaux du groupe scolaire ont été mis en berne à la demande de Monsieur le recteur d'Académie en hommage à Monsieur Samuel Paty.
Chaque enseignante, dans chaque classe, lui a rendu hommage, en participant à différentes activités autour de thèmes comme la liberté, le respect, la tolérance, la gentillesse, activités adaptées à l'âge des jeunes élèves.

I) présentation et fonctionnement du conseil d'école

Le 9 octobre 2020 ont eu lieu les élections des représentants des parents d'élèves.
Suite à la décision prise par le conseil d'école du 8 novembre 2019, en application de l'arrêté du 19/08/2019 modifiant l'arrêté du 13/05/1985, le vote a eu lieu exclusivement par correspondance. Au préalable et comme l'année dernière, une réunion d'information en direction des familles a eu lieu le 17 septembre 2020.

Nombre d'électeurs inscrits	152
Nombre de votants	112
Suffrages exprimés	104
Suffrages nuls ou blancs	8
% participation	73.68%
Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre de sièges attribués	4

Le taux de participation a augmenté de 10 points par rapport au scrutin de 2019-2020.
A l'issue de ces élections ont été élus les membres de l'association des parents d'élèves de Breuil le sec (APEBS) :
Les 4 titulaires : Vincent Balochard, Mélodie Montazeaud, Pauline Hardy, Rachel De Faria Morgado.
Les 4 suppléants : Julie Savoldelli, Bryan Idasiak, Marie Defecques, Emmeline Favaret.

Pour la maternelle qui compte 4 classes, peuvent délibérer et voter le Maire ou son représentant, un conseiller municipal, 4 représentants des parents d'élèves, le DDEN, un membre du RASED, et les 4 enseignants, soit 12 votants.

Le représentant des parents d'élèves suppléant ne peut ni prendre part au débat ni voter sauf s'il remplace un titulaire.
L'équipe pédagogique remercie les représentants des parents d'élèves pour l'aide apportée pour la préparation du matériel de vote et pour le dépouillement.

II) le règlement intérieur

Le règlement intérieur et ses annexes sont présentés aux membres du conseil d'école. Il définit l'ensemble des règles et les principes de vie au sein de l'école. Il fixe les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative. Il est élaboré conformément au règlement type départemental.

La directrice propose et soumet à l'approbation des membres du conseil le règlement intérieur. Il est identique à l'année dernière.

Les membres du conseil d'école approuvent le règlement intérieur. Il est voté à l'unanimité le 6 novembre 2020.

Les familles pourront en prendre connaissance soit à l'école, soit sur le site internet de la Mairie, onglet « Maternelle ». Une copie sera transmise au Maire de la commune. Quelques exemplaires papier seront disponibles pour prêt aux familles. La page de garde et l'annexe seront distribuées par l'intermédiaire du cahier de liaison. Chaque parent devra attester qu'il en a bien pris connaissance.

III) La rentrée 2020-2021

a) les effectifs

	PS	MS	GS	Total effectif
Rentrée septembre 2019	33	23	42	98
Rentrée septembre 2020	24	32	24	80
Rentrée septembre 2021	28	24	32	84

L'effectif total a baissé de 18% par rapport à septembre 2019.
Compte tenu des données fournies par la Municipalité, l'effectif total devrait se stabiliser voire bénéficier d'une petite hausse à la rentrée 2021.

b) Répartitions

	PS	MS	GS	total
Classe de Mme PIOT	19			19
Classe de Mme BEGUE	5	15		20
Classe de Mme VERMEILLE		9	12	21
Classe de Mme BLANCO		8	12	20
total	24	32	24	80

L'équipe pédagogique titulaire stable est complétée par Monsieur Guillaume Bourgeoisat qui assure le quart de décharge d'Isabelle PIOT, directrice et Madame Emmanuelle Lépicier remplaçante de Mme Vermeille. L'équipe enseignante est aidée par des agents territoriaux (4 ATSEM le matin et 3 l'après-midi).

Cette année l'école accueille également un jeune en contrat d'apprentissage et deux assistantes d'éducation dans le cadre du parcours de professionnalisation dans l'académie d'Amiens.

c) investissement – fonctionnement - travaux

La Municipalité a financé la totalité des demandes de crédits d'investissement pour un montant de 1800 euros.

Les petits travaux demandés ont été réalisés.

Des travaux plus importants ont également été réalisés: à l'extérieur, les bancs ronds ont été repeints et les bois ont été lasurés. Les trous ont été rebouchés et la pelouse replantée. Le train en bois a été retiré pour être restauré.

Le couloir donnant accès à la salle de motricité a été réparé et repeint (plafonds et murs avaient été endommagés lors d'inondations).

Suite à l'installation de la fibre, des postes téléphoniques analogiques et l'ondulateur ont été changés.

D'autres travaux sont en attente :

-store de la classe n°2 sera réparé à la mi-novembre.

-travaux toilettes dortoir : attente de devis pour être budgétisés en 2021.

d) rentrée et protocoles

La rentrée échelonnée par groupe, le 1er septembre a permis d'expliquer à chaque famille, le nouveau protocole et les règles d'organisation. Une visite des locaux a été faite avec les familles de petite section par petit groupe.

La réunion de rentrée entre parents-enseignants a été adaptée mais maintenue.

Pour préparer cette rentrée l'équipe éducative s'est appuyée sur ce qui avait déjà été testé et mis en place depuis le déconfinement en apportant quelques modifications au regard du nouveau protocole sanitaire:

-utilisation du grand portail pour les entrées et sorties;

-accueil des élèves aux portes extérieures des classes (excepté pour la classe de petite section).

-sorties des élèves par les portes extérieures des classes.

-règles d'hygiène et gestes barrières: l'équipe est très vigilante afin que toutes ces règles soient respectées par les élèves.

- les locaux disponibles permettent d'éviter trop de brassage des élèves entre classe. Les stickers offerts par la société Stickez-vous (zone d'attente, respect des distances...) ont été conservés.

-les salles sont aérées après chaque utilisation.

-Réalisation de plannings pour l'utilisation des jeux de cour.

L'adaptation de tous nous a permis de réussir cette rentrée scolaire.

Depuis le 2 novembre, le protocole sanitaire a été renforcé:

-aménagement des plannings d'occupation des salles et des horaires de récréation afin de limiter le brassage (1 créneau par classe)

-aération des locaux renforcés

-désinfection des surfaces planes et poignées de porte plusieurs fois dans la journée.

-Les élèves sont invités à se laver plus souvent les mains.

-Depuis le 3 novembre, plus aucun parent n'entre dans les locaux sauf invité par un membre de l'équipe.

L'équipe enseignante profite de ce conseil d'école pour remercier tous les partenaires, les parents, la mairie et ses différents services mais tout particulièrement les Atsem qui ont vu leur charge de travail s'alourdir avec le protocole sanitaire.

Le port du masque est désormais obligatoire pour les enfants à partir du CP. L'APEBS va offrir des masques aux élèves de l'école élémentaire et aux adultes du groupe scolaire.

IV) projets éducatifs – spectacles - événements

a) "marche, cours et sois endurant"

Comme l'année dernière l'école maternelle a participé au défi athlétique départemental "marche, cours et sois endurant" du 21 septembre au 2 octobre. Pendant plusieurs jours, les élèves se sont engagés dans différentes activités de course et de marche. Les distances parcourues ont été additionnées. Toutes classes d'âge confondues, ils ont parcouru plus de 410 kms.

b) photographie : reporté en mai. L'APEBS participera à hauteur de 5 euros par enfant.

c) projet musique

Monsieur Gilles Perlier, professeur de musique de l'école de musique de la communauté des communes du clermontois interviendra dans l'école chaque vendredi matin, dans le cadre du projet « chorale » d'avril à juin. Les 4 classes y participeront. Le projet sera présenté à Madame l'Inspectrice de la circonscription de Clermont pour validation.

d) projet d'école

Dans le cadre du projet d'école, nous reconduisons les actions mais il faut qu'on les repense, les adapter.

e) programmation scolaire 2020-2021 centre d'animation et de loisirs (CAL)

Les élèves de la classe de Mme Bègue ont assisté au spectacle intitulé «boîtes de nuits» dans le cadre de la programmation scolaire du centre d'animation et de loisirs (CAL), le mardi 13 octobre à la salle des fêtes de Breuil le sec.

Les classes de Mmes Blanco et Lépicière devaient assister à un spectacle qui est malheureusement annulé.

Les entrées sont entièrement financées par la coopérative scolaire (2 euros par élève).

f) fête de Noël

-Mardi 15 décembre : spectacle intitulé « le Noël enchanté de Yéto » à la salle des fêtes de Breuil le sec.

L'équipe enseignante essaie de maintenir ce spectacle dans le respect du protocole sanitaire.

La directrice prendra contact avec la compagnie pour trouver une solution afin que les élèves puissent profiter de ce moment festif.

-vendredi 18 décembre : visite du Père Noël. Distribution de cadeaux et sucreries. Cette année les élèves recevront, en plus de cadeaux collectifs pour leur classe, des livres individuels (financés par la mairie à hauteur de 15€ par enfant soit un budget de 1200 euros).

La coopérative offrira le goûter.

g) les aides pédagogiques complémentaires:

Les APC, cette année, sont organisées sur 3 jours:

Lundi : 16h30-17h15

Mardi : 16h30-17h15

Jeudi : 16h30-17h15

h) les évaluations

Les classeurs et cahiers de réussite sont remis aux parents 2 fois dans l'année (fin janvier et mi-juin)

i) projets divers:

-l'école est inscrite au projet "apprendre à jardiner"-

-défis maths: 3 classes sont inscrites à ces défis en 3 manches organisées tout au long de l'année (classe de PS, les 2 classes de MS/GS)

-projet: "un mur une oeuvre: les 2 classes de MS/GS participeront à ce projet proposé par l'association Diaphane

-médiathèque : les enseignants rencontreront Madame Creuze pour programmer des séances.

j) la fête de l'école :

Les maîtres de la maternelle doutent de pouvoir s'investir avec leurs élèves dans un tel projet compte tenu de la situation si particulière.

V) Continuité pédagogique

Modalités de mise en oeuvre de la continuité pédagogique :

HYPOTHESE 1 : enseignement hybride (circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict).

Le présentiel :

-modalités d'accueil: élèves accueillis par groupe 2 jours par semaine :

1er groupe lundi et mardi

2nd groupe jeudi vendredi

Les groupes ont été faits en respectant les fratries au sein du groupe scolaire.

-locaux/enseignants: les élèves sont accueillis dans leur classe et par leur enseignant.

-Marquages au sol: les stickers installés lors du précédent déconfinement sont toujours en place et seront utilisés selon la même procédure que lors du protocole strict si besoin (zone d'attente, zone de déplacement...)

Le distanciel :

-les adresses mails et les numéros de téléphone des familles sont à jour: les familles sont invitées à informer l'école de tout changement.

-les familles seront informées des groupes et des mesures mis en place par courriel.

- Les enfants dont les parents exercent des professions prioritaires sont accueillis tous les jours.

-L'équipe est vigilante afin que chaque élève vienne à l'école.

HYPOTHESE 2 : enseignement intégralement en distanciel (circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée)

-l'école est fermée: la procédure utilisée en mars 2020 est reconduite en cas de fermeture d'école.

-les enfants dont les parents exercent des professions prioritaires sont accueillis tous les jours par les enseignants volontaires.

-liens avec les familles: les adresses mails et les numéros de téléphone des familles sont à jour: les familles sont invitées à informer l'école de tout changement.

-Les familles seront informées des mesures mises en place par courriel.

-appel téléphonique à chaque famille pour s'assurer de la bonne réception des informations et régulièrement pendant toute la durée du confinement pour garder un lien.

-La continuité pédagogique se fera format papier et courriel: 1 pochette pédagogique tous les 15 jours afin que chaque famille puisse s'organiser et planifier les activités.

-Les familles identifiées hors commune viendront chercher la pochette de leur enfant à la mairie.

- Les activités proposées sont présentées dans un langage simple et accessible à toutes les familles.

-Le matériel proposé pour les activités est adapté, le plus possible, aux objets que l'on trouve à la maison.

-du matériel est prêté si besoin (ardoise, ciseaux...)

-préparation continuité pédagogique:

Madame Piot assurera la continuité pédagogique de tous les PS de l'école.

Madame Bègue proposera une continuité pédagogique pour les moyens de sa classe.

Mesdames Blanco et Vermeille assureront la continuité pédagogique de leur classe respective.

VI) Bilan coopérative scolaire.

Le compte rendu financier est communiqué lors de la première séance du conseil d'école.

En l'absence de Mme Vermeille mandataire de la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE, la directrice présente le bilan financier de l'exercice 2019-2020.

Le solde positif de la coopérative est de 2757,87 € au 31 août 2020.

La coopérative a bénéficié d'une subvention municipale de 140€ et une subvention de l'APEBS de 750 euros.

Habituellement, la municipalité octroie une subvention supplémentaire sur l'année civile qui n'a pas été versée à cette date.

Ces subventions sont importantes. Elles aident à financer des activités éducatives (aide financière, aide à l'achat de matériel).

Face à la crise sanitaire, les activités éducatives de 2019-2020 ont été limitées, les charges ont été réduites de moitié.

En conséquence, le conseil de coopérative réunis le 25 septembre 2020 a décidé de renoncer aux dons de l'APEBS pour l'année scolaire 2020-2021.

Les comptes ont été vérifiés par Madame Montazeaud, représentante des parents d'élèves.

L'équipe pédagogique remercie vivement les différents partenaires et Mme Vermeille pour sa gestion bénévole.

OCCE de l'Oise		Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2019 - 2020		
Coopérative Scolaire de l'École Maternelle Publique, à BREUIL LE SEC (000-0169)				
Compte : Caisse d'Épargne n° 08 0001538 12 08 - Clermont (mutualisé)				
Mandataire : Isabelle VERMEILLE. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, mais le cahier de comptabilité n'est pas clos.				
Compte de fonctionnement général du 1.09.2019 au 31.08.2020				
CHARGES		PRODUITS		
6070 0008 Achats de produits pour cession	1 501,54	7070 0008 Ventes de produits pour cession	1 813,00	
6168 1008 Assurances versées	28,75	7080 0008 Produits des activités éducatives	110,80	
6181 0008 Charges des activités éducatives	2 508,40	7410 0008 Subventions de l'État et des collectivités (3)	140,00	
6281 0008 Cotisations versées à l'OCCE 00	187,25	7420 0008 Subventions d'associations	750,00	
6500 0008 Autres charges courantes	146,60	7500 0008 Autres produits courants	0,00	
6700 0008 Charges exceptionnelles	193,88	7550 0008 Participations volontaires des familles	1 178,00	
6800 0008 Achats de biens durables (figurant à l'inventaire de la coop.)	0,00	7670 0008 Intérêts perçus (mutualisation)	0,00	
		7700 0008 Produits exceptionnels	38,30	
Total des charges (A) :	4 564,42	Total des produits (B) :	4 030,10	
Résultat de l'année 2019 - 2020 (B-A) (+/-) : -534,32				
Bilan simplifié au 31 Août 2020				
ACTIF		PASSIF		
Soldes des comptes au 31/08/2020				
512 Banque(1)	2 733,61	110 Report à nouveau au 1.09.2019 :	3 292,19	
514 Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00	Egal à l'actif - passif au 1.09.2019		
530 Caisse en espèces (2)	24,26	Résultat de l'année 2020 : -534,32		
5. Autre comptes	0,00	478.2 Erreur créditrice :		0,00
478.1 Erreur débitrice :	0,00	Total du passif :		2 757,87
Total de l'actif :	2 757,87			
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.				
(1) Compte bancaire 512 :				
Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :				
Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 2 733,61				
(2) Arrêté de caisse au 31 août 2020 :				
Le Comptable doit joindre au compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-responsables :				
Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 2 733,61		Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 24,26		
Le rapprochement bancaire est bon.				
Le rapprochement bancaire est bon.		L'arrêté de caisse est bon.		

VII) exercices d'évacuation – sécurité – santé

a) exercice évacuation et PPMS

Le premier exercice évacuation incendie a été réalisé le 25 septembre 2020. L'alarme a été entendu par tous et chacun s'est déplacé dans le calme jusqu'au point de rassemblement en 1 minute et 26 secondes.

Comme chaque année, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a été actualisé.

Un exercice « confinement » a été réalisé le 12 octobre 2020.

b) exercices associés

Le PPMS prévoit également le signal d'alerte et les conduites à tenir en cas de l' "alerte intrusion". Cet exercice sera réalisé le 7 décembre 2020. Les élèves sont préparés progressivement, classe par classe, à ce type d'exercice. Il s'agit d'évacuer rapidement ou de se barricader. La consigne peut-être différente selon les lieux où l'on se trouve.

Dans le contexte actuel:

- chacun doit être vigilant.
- un seul accompagnant.
- éviter les attroupements.

Une copie du PPMS actualisé a été transmise à la Municipalité. Une copie des différents exercices est également transmise à la mairie tout au long de l'année.

c) dépistage santé

Madame Paris, infirmière scolaire, réalisera les dépistages santé (tests d'acuité visuelle et auditive, repérage des troubles du langage et de la croissance) auprès des élèves de grande section, le jeudi 12 novembre et le mardi 17 novembre.

Les parents seront informés par courrier.

Date des prochains conseils d'école :

Vendredi 29 janvier 2021 à 18h00

Vendredi 25 juin 2021 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Fait à Breuil le Sec, le 9 novembre 2020

Isabelle PIOT